

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan de réussite 2024-2029**

**du Collège Bart**

Septembre 2024

## Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2024-2029* du Collège Bart a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 8 février 2024. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le jour même.

La Commission a évalué ce plan de réussite lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2024. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Elle fait état de ses conclusions dans le présent rapport.

## Présentation du plan

Afin d'élaborer son plan de réussite, le Collège a fait appel à son comité de réussite qui est composé de représentants de toutes les catégories de personnel de l'établissement. Ce comité s'est notamment appuyé sur l'autoévaluation du plan de réussite précédent, sur une analyse des données collectées par les différents systèmes d'information du Collège ainsi que sur des rencontres de consultation.

Le *Plan institutionnel de réussite 2024-2029* présente son contexte d'élaboration, un portrait de la situation actuelle ainsi que les orientations, objectifs, moyens, indicateurs, cibles, responsables et échéances retenus. Une annexe présente également un portrait des mesures d'aide à la réussite.

# Évaluation du plan de réussite

## L'efficacité potentielle

### L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Pour élaborer son nouveau plan de réussite, le Collège a procédé à l'analyse des caractéristiques de sa population étudiante et des obstacles à la réussite à partir de données issues de rencontres avec des membres de la communauté collégiale, du registrariat et de tableaux de gestion. Le plan de réussite présente les principaux constats de cette analyse, dont l'augmentation des étudiants internationaux et des étudiants bénéficiant des services adaptés. Le plan présente également les conclusions du Collège découlant de l'analyse des principaux indicateurs de réussite, notamment la baisse du taux de diplomation autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, la baisse du taux de réinscription à la troisième session, particulièrement à la formation ordinaire, ainsi que la baisse du taux de réussite en première session. Ces trois éléments constituent les enjeux à partir desquels s'articule le plan de réussite.

### Les orientations et les objectifs

Après avoir réalisé le portrait de sa situation actuelle et mis en relief les trois enjeux du plan de réussite, le Collège a déterminé trois orientations visant à accompagner et soutenir l'ensemble de la population étudiante dès l'admission, à favoriser la persévérance scolaire et la diplomation par un accompagnement ciblé ainsi qu'à susciter et soutenir l'engagement de la communauté dans la réussite. De ces orientations découlent huit objectifs généralement formulés en termes de résultats attendus. Le Collège a déterminé des moyens pour chacun de ces objectifs auxquels il a associé des indicateurs et des cibles à atteindre au terme du plan. Ainsi, les cibles et indicateurs retenus sont davantage propices à mesurer la mise en œuvre des moyens plutôt que l'atteinte des résultats visés par les objectifs. La Commission **suggère** donc au Collège de déterminer, pour chacun des objectifs de son plan de réussite, des indicateurs et des cibles qui lui permettront d'apprécier la progression vers leur atteinte.

### Le mécanisme de mise en œuvre

Dans son plan de réussite, le Collège a déterminé les moyens à mettre en œuvre pour chacun de ses objectifs de même que les instances responsables et un échéancier. Le plan stipule que les cibles et indicateurs retenus permettront d'assurer l'évaluation de la mise en œuvre du plan de réussite. Cependant, le plan ne décrit pas le processus par lequel le Collège entend s'assurer du suivi des moyens déployés. La Commission **invite** donc le Collège à préciser le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de son plan de réussite et à indiquer les personnes ou les instances qui en sont responsables.

## **Le mécanisme de suivi des résultats**

Le plan de réussite indique que les cibles et les indicateurs retenus permettront de mesurer l'atteinte des objectifs en vue de procéder à sa révision et, au besoin, à son actualisation. Cependant, le plan ne décrit pas les processus retenus par le Collège pour suivre et actualiser son plan de réussite. La Commission **invite** donc le Collège à préciser le mécanisme par lequel il entend s'assurer du suivi des résultats de son plan de réussite et à indiquer les personnes ou les instances responsables du suivi des résultats et, au besoin, de l'actualisation du plan de réussite.

## Conclusion

Le plan de réussite **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**. La Commission suggère au Collège Bart de déterminer, pour chacun des objectifs de son plan de réussite, des indicateurs et des cibles qui lui permettront d'apprécier la progression vers leur atteinte. Elle l'invite également à préciser le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de son plan de réussite et à indiquer les personnes ou les instances qui en sont responsables. Enfin, elle l'invite à préciser le mécanisme par lequel le Collège entend s'assurer du suivi des résultats de son plan de réussite et à indiquer les personnes ou les instances responsables du suivi des résultats et, au besoin, de l'actualisation du plan de réussite.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Claudia Pilote

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**